

**Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	20 novembre 2024	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	20 novembre 2024	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>38</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 27 novembre 2024**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS : 38**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 11**

M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY  
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND  
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID  
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Kévin AUGÉ  
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT  
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS  
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT  
Mme Christine LEMOINE  
Mme Isabelle CLAUDET

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Convention de pacte territorial France-RénoV' 2025-2027**

**HAB/2024/93****Conseil communautaire du  
27 novembre 2024****Objet : Convention de pacte territorial France-Rénov' 2025-2027***(Voir la convention en pièce jointe)*

Monsieur le Président expose à l'assemblée, que la convention de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique signée avec la Région BFC arrive à son terme au 31/12/2024, elle participait au financement de 2 postes (Conseiller et Animateur) ainsi qu'aux frais de communication.

La gouvernance de France Rénov' au niveau national passe de l'ADEME à l'ANAH qui assurera le financement du conseil et du pilotage.

Afin d'assurer la poursuite du service existant à la Maison de l'Habitat du Jovinien, il est proposé de conventionner directement avec l'ANAH par la signature d'un pacte territorial qui comporte 2 volets obligatoires :

➤ Dynamique Territoriale :

Mobilisation de tous les ménages

Promotion de l'offre de services, évènements locaux, opérations de communication spécifiques

Mobilisation des publics prioritaires

Agir sur la vacance, renforcer la lutte contre l'habitat indigne, encourager les propriétaires bailleurs

Mobilisation des professionnels

➤ Information/conseil/orientation :

Missions d'information

1er accueil : répondre aux premières interrogations

Missions d'orientation

Apporter des réponses aux ménages sur les enjeux techniques, financiers, juridiques et sociaux de leur projet de travaux

Missions de conseil personnalisé

Apporter une information plus approfondie, adaptée et personnalisée à la situation et aux besoins du ménage

Ce nouveau conventionnement permettra la continuité du service.

**VU** le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R327-1 (PIG), L321-1 et suivants, R 321-1 et suivants,

**VU** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

**VU** l'avis favorable de la Commission habitat du 22 octobre 2024,

**VU** la Commission des finances et la Conférence des Maires en date du 18 novembre 2024,

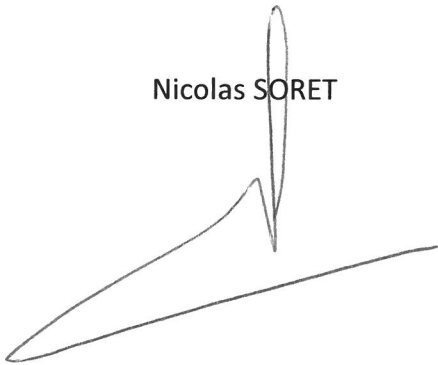
**VU** l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Pour : 47**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

- APPROUVE** la convention de Pacte Territorial – France Rénov' ci-annexée,
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer la convention ainsi que ses annexes et éventuels futurs avenants après avis favorable de la CLAH et de la DREAL, et tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier,
- DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la CCJ sur l'exercice 2025 et suivants.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

